# Saint-Léger sous-Cholet

Equilibre
et Qualité de vie

Informations municipales
MAI 2015

N°80

# Notre belle Mairie en photos pour un concours

St-Léger sous Cholet

Equilibre et Qualité de vie

Le Choletais
L'audace pour réussir

MAIRIE - Rue de Gasma
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61
Email : saint.leger.sous.cholet@wanadoo.fr
Site : www.saintlegersouscholet.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 15h - 18h
Mardi, Mercredi et Vendredi :
9h - 12h et 15h -18h
Jeudi : 9h - 12h30
Samedi : 9h - 12h

# Sommaire

Editorial 3

Finances
Compte Administratif 2014 4
Budget Primitif 2015 5-6

Vie associative / Communication
Subventions aux Associations 7-8
Matériel pour les Associations 9

Cadre de vie
Salle de la prairie 10-11

Vie associative / Communication
Conseil Municipal d'Enfants 12
Fête de l'Art au Pas Léger 13
Présentation de l'office de tourisme 13

Vie Sociale
Inscriptions au restaurant scolaire 14
Les Temps d'Activités Périscolaires 14
Le foyer d'animation du Landreau 15

Informations diverses
École publique 16
École privée 16
Gendarmerie de St Macaire en Mauges 16
ERRATUM 16
Chenilles processionnaires 17

Economie
Certify Car, 17

Histoire 18-20

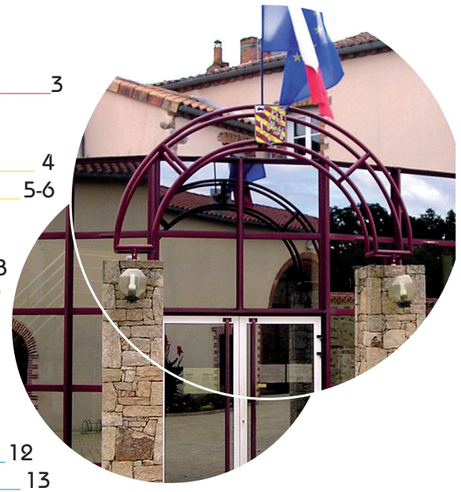

Textes conçus par les commissions et les services municipaux

**Mise en page et Impression :**
Imprimerie Des Mauges
St Macaire,
02 41 55 31 54





# Editorial

*« Aujourd'hui le bâtiment est élevé et la toiture installée. Encore une petite année de travaux et la salle sera en service. »*

La salle de la Prairie. C'est le nom choisi par le Conseil municipal pour la salle des fêtes. Ce nom fait bien sur référence au site sur lequel la salle est construite. Aujourd'hui le bâtiment est élevé et la toiture installée. Encore une petite année de travaux et la salle sera en service. Les demandes de locations peuvent d'ores et déjà être déposées à l'accueil de la mairie.

Pour la construction de la salle, de la nouvelle voirie, des stationnements et des aménagements divers, un budget de près de 3,5 millions d'euros est prévu sur l'année 2015, sur un total de 4,3 millions d'euros pour l'ensemble du projet. Un emprunt de 1,5 millions d'euros sur 20 ans a été contracté et sera progressivement débloqué à partir de ce printemps. Il sera suivi en fin d'année, d'un second, sur 2 ans, pour le financement de la TVA. Cela permettra de ramener assez rapidement notre endettement à un niveau et un coût tout à fait acceptable.

Pour l'année 2014, le compte administratif s'est établi en fonctionnement à 1 928 626 € (en enlevant les produits exceptionnels et l'excédent 2013 reporté), soit un budget en baisse d'environ 5% par rapport à 2013. Comme l'ensemble des collectivités, nos ressources se réduisent, en raison d'une diminution continue des dotations de l'état qui se poursuivra jusqu'en 2017.
Depuis plusieurs années, nous nous efforçons d'anticiper cet effort par une baisse régulière de nos dépenses (environ 30 000 € pour l'année 2014). Le budget primitif 2015 est ainsi présenté avec une baisse d'environ 70 000 € des dépenses de fonctionnement par rapport à 2014. Il intègre en recette une augmentation des « taxes ménages » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) décidée par le conseil municipal de 0,75% pour 2015.

Sur 2014, notre capacité d'autofinancement est en recul d'environ 20% à 346 000 €. Le ratio de désendettement, au 1er janvier 2015, reste faible à 1,95 année. En plus de la baisse de nos recettes, nous avons fait face à de nouvelles dépenses, comme celle concernant les TAP, les temps d'activités périscolaires, estimés pour une année pleine à 65 000 €.
Pour la prochaine année scolaire, le comité de pilotage communal des rythmes scolaires a souhaité réaménager l'organisation des horaires scolaires pour pouvoir simplifier l'organisation des TAP et passer à une fois 1h30 pour chaque école. Le coût devrait diminuer de façon importante, tout en gardant la même qualité dans les contenus que pour l'année scolaire 2014/2015. Le conseil municipal aura à se prononcer dans les prochaines semaines sur le maintien ou non de la gratuité des temps d'activités périscolaires l'an prochain.

Si comme en 2014, le dossier de la salle de la Prairie accaparera une grande partie du budget d'investissement, l'année 2015, permettra, comme chaque année, de consacrer des sommes importantes à d'autres investissements qui vous sont présentés dans ce bulletin municipal.

Tout en prenant en compte les contraintes budgétaires, les investissements 2015 permettent à notre commune de poursuivre son développement au service de notre qualité de vie.

Dans le même temps, notre mairie participe au concours photos organisé par l'Association des Maire de France et la Poste, visant à sélectionner12 bâtiments municipaux pour éditer un carnet de 12 timbres en novembre prochain. Même si nous avons très peu de chance d'être distingués, notre belle mairie méritait d'y participer.

Le Maire,
Jean-Paul OLIVARES

# Finances
# Compte Administratif 2014

Saint-Léger-sous-Cholet

Le Compte Administratif retrace les dépenses et recettes réelles effectuées au cours de l'année 2014.

## Section de Fonctionnement :

### *Dépenses*

- Charges à caractère général ..... 451 489,81 €
- Charges de personnel ..... 750 292,78 €
- Atténuation de produits ..... 10 503,00 €
- Autres charges de gestion courante ..... 329 614,47 €
- Charges financières ..... 73 406,18 €
- Charges exceptionnelles ..... 584,30 €
- Opérations d'ordre ..... 846 443,07 €

TOTAL 2 462 333,61 €

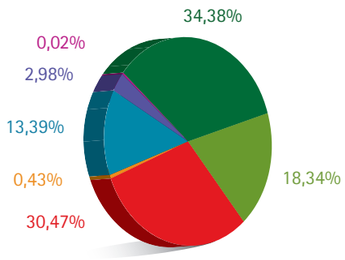


### *Recettes*

- Atténuations de charges ..... 4 754,76 €
- Produits des services ..... 114 381,06 €
- Impôts et taxes ..... 1 338 842,09 €
- Dotations et participations ..... 401 078,07 €
- Autres produits de gestion courante ..... 66 062,84 €
- Produits exceptionnels ..... 1 670 941,30 €
- Opérations d'ordre ..... 3 506,08 €
- Excédent 2013 ..... 123 113,06 €

TOTAL 3 722 679,83 €

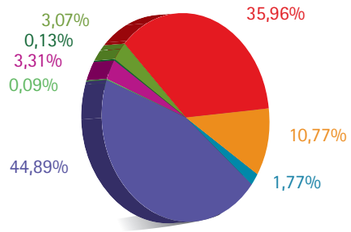


Le solde positif de 2014 se retrouve dans "l'excédent de l'exercice 2014" (en fonctionnement) et en "excédent de, fonctionnement de l'exercice 2014" (en investissement)

## Section d'Investissement :

### *Dépenses*

- Immobilisations incorporelles ..... 7 204,97 €
- Immobilisations corporelles ..... 40 347,17 €
- Immobilisations en cours ..... 626 504,49 €
- Remboursement d'emprunts ..... 147 297,66 €
- Opérations d'ordre ..... 3 506,08 €
- Déficit 2013 ..... 296 461,44 €

TOTAL 1 121 321,81 €

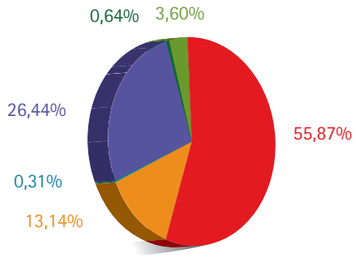


### *Recettes*

- Emprunts ..... 50 085,73 €
- Dotations,fonds divers et réserves ..... 519 876,44 €
- Opérations d'ordre ..... 846 443,07 €

TOTAL 1 416 405,24 €

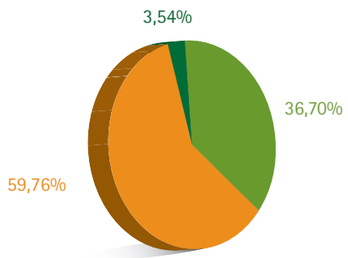


Le solde positif de 2014 se retrouve dans le "solde d'exécution reporté" en 2015



# Finances
# Budget Primitif 2015

Saint-Léger-sous-Cholet

Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2015.

Taux d'imposition votés

Habitation : 15,36 %
Foncier bâti : 20,90 %
Foncier non bâti : 41,82 %

## Section de Fonctionnement : 2 706 990,00 €

### *Dépenses*

- Electricité, chauffage, ramassage des ordures ménagères, entretien des bâtiments, voies et réseaux ..... 486 200,00 €
- Frais de personnel, cotisations URSSAF, caisse de retraite ..... 833 500,00 €
- Subventions aux associations, service Incendie, indemnités des élus ..... 352 605,00 €
- Intérêts des emprunts ..... 41 000,00 €
- Atténuation de produits ..... 16 500,00 €
- Charges exceptionnelles ..... 710,00 €
- Virement à la section d'investissement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement transférées en recettes d'investissement) ..... 976 475,00 €

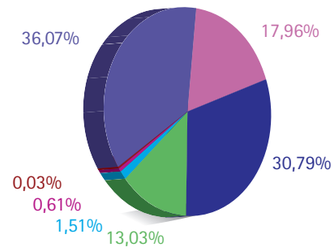


### *Recettes*

- Atténuation de charges ..... 3 000,00 €
- Cantine, bibliothèque ..... 113 550,00 €
- Impôts et taxes ..... 1 365 721,00 €
- Dotations de l'Etat ..... 434 619,00 €
- Revenus des locations ..... 39 330,00 €
- Produits exceptionnels ..... 9 240,00 €
- Excédent de l'exercice 2014 ..... 741 530,00 €

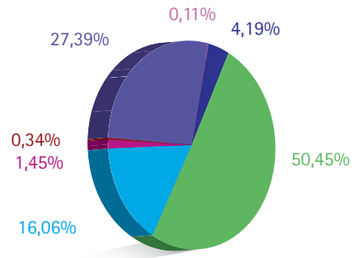


## Section d'Investissement : 4 034 024,00 €

### *Dépenses*

- Remboursement emprunts capital ..... 310 000,00 €
- Travaux et achats ..... 3 484 310,00 €
- Immobilisations incorporelles ..... 6 120,00 €
- Subventions d'équipement versées ..... 4 500,00 €
- Immobilisations corporelles ..... 229 094,00 €

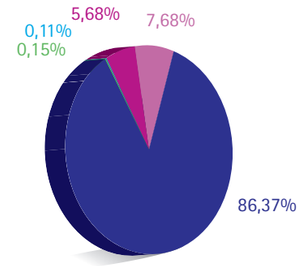


### *Recettes*

- Virement de la section de fonctionnement (différence entre recettes et dépenses de fonctionnement transférées en recettes d'investissement) ..... 976 475,00 €
- Subvention ..... 34 480,00 €
- Emprunts et dettes assimilées ..... 2 120 000,00 €
- Dotations, fonds divers et réserves ..... 89 170,00 €
- Excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 ..... 518 816,00 €
- Solde d'éxécution reporté ..... 295 083,00 €

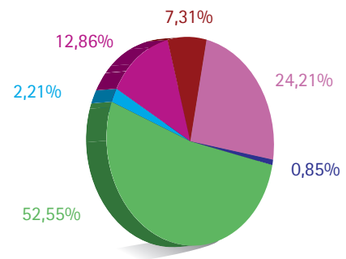

# Finances
# Budget Primitif 2015

Saint-Léger-sous-Cholet

## Dépenses d'investissement hors remboursement d'emprunt :

| | | |
|---|---|---|
| **BATIMENTS DIVERS** | **Salle de la Prairie et ses abords** | 3 470 000,00 € |
| | **Ancienne GARE** | 24 000,00 € |
| | **Toit buvette de la section football** | 4 500,00 € |
| | **Salles de sport** | |
| | Résine salle verte et traçage des 2 salles | 19 100,00 € |
| | **Ecole** 1 porte | 3 858,00 € |
| | **Ancienne Mairie** | |
| | Couverture et charpente | 5 880,00 € |
| | Gouttières | 5 715,00 € |
| | **Mairie** - Travaux divers | 5 000,00 € |
| | **Foyer municipal** | |
| | 2 fenêtres en alu | 4 632,00 € |
| | **Boulodrome** | |
| | Isolation du sol | 1 241,00 € |
| **MATERIEL** | **Restaurant scolaire** | |
| | Chariot | 264,00 € |
| | Armoire chaude | 3 384,00 € |
| | Equipement cuisine | 236,00 € |
| | **Services Techniques** | |
| | Télescopique | 48 000,00 € |
| | Outillage | 2 000,00 € |
| | **Ecole publique** | |
| | Bureautique | 1 046,00 € |
| | Lits superposés | 2 569,00 € |
| | Matériel | 2 600,00 € |
| | **Mairie** | |
| | Bureautique | 1 380,00 € |
| | **Matériel divers** | 2 000,00 € |
| **VOIRIE** | **SIEML** | |
| | Électrification Lotissement la Ragotière | 4 500,00 € |
| | Electrification Secteur la Prairie | 10 680,00 € |
| | Lampadaires rond-point rte du May | 3 630,00 € |
| | Rénovation éclairage public | 15 000,00 € |
| | **Eclairage allée de la Gare** | 600,00 € |
| | **Poteaux Pas Mortagnais** | 372,00 € |
| | **Guirlandes lumineuses** | 5 000,00 € |
| | **Panneaux signalisation** | 2 000,00 € |
| | **Miroir rue du vieux bourg** | 337,00 € |
| | **Aménagement divers** | 2 000,00 € |
| **URBANISME TERRAINS** | Révision du PLU | 3 120,00 € |
| | Achat rond-point rue de la Vendée | 2 700,00 € |
| **DIVERS** | Site internet | 3 000,00 € |
| **CREDITS POUR** | **Investissements futurs** | 63 680,00 € |
| | **TOTAL GENERAL** | **3 724 024,00 €** |

# Vie associative / Communication
# Subventions aux Associations

Saint-Léger-sous-Cholet

## Subventions de Fonctionnement

| | | |
|---|---|---|
| **ENFANCE A.E.L.A.** | Coordination | 7 600,00 € |
| | Multi accueil | 36 000,00 € |
| | Périscolaire | 14 600,00 € |
| | Accueil de loisirs | 33 600,00 € |
| | Soutien administratif et maintenance informatique | 7 333,74 € |
| | Matinées récréatives | 235,00 € |
| | Eveil corporel | 235,00 € |
| **SOCIAL** | **C.S.I.** | |
| | Coordination Enfance | 3 575,00 € |
| | Espace Jeunes | 150,00 € |
| | **AUTRES** | |
| | A.D.M.R. Familles | 500,00 € |
| | Prévention Routière | 91,00 € |
| | FACIL* suivant le besoin | 500,00 € |
| | * (Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales) | |
| | Chantier jeunes suivant le besoin | 1 000,00 € |
| **SPORT** | Athlétisme | 426,80 € |
| | E.S.S.L. Basket | 2 395,90 € |
| | Cyclisme | 195,00 € |
| | Cyclotourisme | 310,50 € |
| | Passion Danse | 1 425,90 € |
| | BE-LEGER Football | 2 641,90 € |
| | Pétanque | 588,36 € |
| | E.S.S.L. Volley-ball | 368,60 € |
| | Formation (provision) | 500,00 € |
| | Educateurs sportifs | 2 000,00 € |
| **LOISIRS** | Union des Pêcheurs | 195,00 € |
| | Comité des Fêtes | 195,00 € |
| | Menth'à l'eau | 195,00 € |
| | Chorale de l'Amitié | 195,00 € |
| | Chœur du Lac | 195,00 € |
| | Club de la Gaieté | 290,00 € |
| | Association Activités Adultes (A.A.A.) | 195,00 € |
| | En équilibre (Yoga) | 195,00 € |
| | A.C.L.I | 195,00 € |
| | Le Pinceau Léger | 195,00 € |

Permanence
Vie Associative

Jean-Pierre JOSELON
Samedi de 10h à 12h

Permanence
Communication

Valérie MORILLON
Samedi de 10h à 12h

Conseillère municipale,
déléguée au C.M.E. :
Magalie TIGNON

# Vie associative / Communication
## Subventions aux Associations
Saint-Léger-sous-Cholet

| | | |
|---|---|---|
| **CULTURE** | Bibliothèque | 330,00 € |
| | Les Amis de Léo | 375,00 € |
| | Les Fous du Roy | 494,70 € |
| | GASMA | 535,00 € |
| | Marasu et la Roumanie | 793,00 € |
| **DIVERS** | Animation Entente des Mauges dans les écoles publique et privée | 1 512,00 € |
| | Sport Adapté Entente des Mauges (1 adhérent St Légeois) | 75,00 € |
| | A.C.P.G. - C.A.T.M. | 372,00 € |
| | Les Amis de la Santé | 91,00 € |
| | La Croix d'Or | 91,00 € |
| | Carisport | 195,00 € |
| | A.P.E. école publique | 2 464,50 € |
| | Ecole privée «les Tilleuls» | |
| | - A.P.E. | 1 285,75 € |
| | - Contrat d'association | 64 234,73 € |
| | Divers'Danses | 195,00 € |
| | Danse pour Elles | 195,00 € |
| | Forum Téléthon | 195,00 € |
| | Restos du cœur | 171,00 € |
| **MATÉRIEL** | Financement (voir détail ci-contre) | 3 268,78 € |
| **NON AFFECTÉ** | | 3 680,17 € |
| | **TOTAL GENERAL** | **198 871,33 €** |

# Vie associative / Communication
## Matériel pour les Associations
Saint-Léger-sous-Cholet

**En termes de financement de matériel, détail des sommes versées au budget 2015 :**

| | | |
|---|---|---|
| **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE** | Passion Danse | 860,00 € |
| | E.S.S.L. Basket | 165,80 € |
| | Football | 196,63 € |
| | St-Léger cyclisme | 449,99 € |
| | ESSL Volley Ball | 269,70 € |
| | Ping-Pong Loisirs | 82,55 € |
| | Pinceau Léger | 144,11 € |
| | Fous du Roy | 650,00 € |
| | A.P.E. Ecole publique | 250,00 € |
| | Carisport | 200,00 € |
| | **TOTAL** | **3 268,78 €** |

**Vue schématique des subventions et financements de matériel aux associations**

| | |
|---|---|
| Enfance A.E.L.A. | 99 603,74 € |
| Social | 5 816,00 € |
| Sports | 10 852,96 € |
| Loisirs | 2 045,00 € |
| Culture | 2 527,70 € |
| Divers | 71 076,98 € |
| Matériel | 3 268,78 € |
| Non affecté | 7 680,17 € |
| **TOTAL** | **198 871,33 €** |

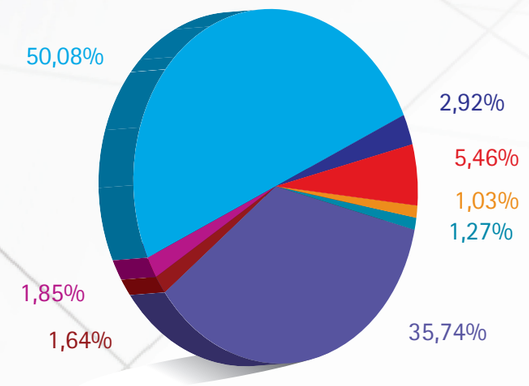

# Salle de la prairie

Nous sommes heureux de vous annoncer que la future salle des fêtes, dénommée Salle de la Prairie, sera ouverte au 30 avril 2016.
Après les intempéries hivernales traînant le froid et l'humidité, le printemps s'est levé sur un chantier où tous les murs sont élevés. Nul doute qu'avec les beaux jours, le léger retard accumulé durant l'hiver sera comblé.

Aujourd'hui, la charpente métallique donne à la structure l'apparence d'un futur bâtiment aux formes généreuses. Il apparaît très nettement lorsqu'on se promène aux alentours du rond point de l'entrée de la ville, rue de la Vendée.

Nous rappelons que, pour des raisons de sécurité évidentes, l'accès au chantier est interdit.

Permanence
Cadre de vie

Camille OGER
02 41 58 29 85

Permanence
Cadre de vie

Christian USUREAU
Samedi de 10h à 12h

Conseiller municipal délégué à l'Agriculture et au Développement Durable :
Jean-Robert TIGNON

Commission
Cadre de vie
Saint-Léger-sous-Cholet

Bien entendu, pendant que les ouvriers s'affairent à construire cet édifice, le groupe de travail "Salle des fêtes" composé de conseillers municipaux en est à choisir l'équipement (tables, chaises, etc.). Ainsi, vous pourrez en disposer pour un mariage, une fête familiale, une soirée, une manifestation organisée par votre association, votre entreprise...
Les réservations sont d'ores et déjà possibles et ouvertes (pour la salle principale) 2 ans jour pour jour avant la date choisie (ex. possibilité de réserver pour le 10 mai 2017 à partir du 10 mai 2015)

N'hésitez pas à contacter la mairie afin d'obtenir toute information complémentaire, le personnel administratif se fera un plaisir de vous renseigner.

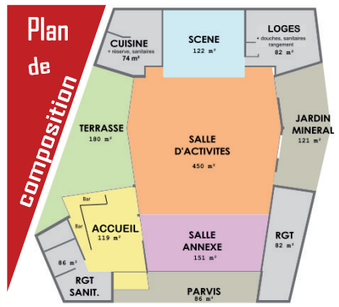


**Capacités d'accueil**
*(Maximum)*
en nombre de personnes

| | Salle principale 450 m² | Salle annexe 150 m² | TOTAL des 2 salles 600 m² |
|---|---|---|---|
| Assis (configuration Assemblée Générale.) | 570 | 190 | 760 |
| Soirée Cabaret (avec tables, sans piste de danse) | 485 | | 640 |
| Soirée dansante (avec tables et piste de danse) | 390 | | 560 |

Mairie, Rue de Gasma
**49280 ST-LEGER SOUS CHOLET**

**Horaires d'ouverture :**
- Lundi 15h – 18h
- Mardi, Mercredi et Vendredi 9h – 12h et 15h -18h
- Jeudi 9h – 12h30
- Samedi 9h – 12h

Tél. 02.41.56.23.23 - Fax 02.41.56.26.61
Email : saint.leger.sous.cholet@wanadoo.fr
Site internet : saintlegersouscholet.fr

# Conseil Municipal d'Enfants

## Initiation aux gestes de premiers secours a l'école

Instaurée par le Conseil Municipal d'Enfants depuis 2011, l'initiation aux gestes de premiers secours a une nouvelle fois été reconduite cette année.

Ainsi, les élèves de CM1 et CM2 de l'école publique, ont pu bénéficier courant mars, d'une matinée dédiée aux gestes de premiers secours. Une autre demi-journée est programmée en juin pour les élèves de l'école privée Les Tilleuls.

Grâce au concours des enseignants et de parents bénévoles sapeurs pompiers dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de St Léger, les élèves ont obtenu toutes les informations nécessaires pour réagir en cas d'accident.

Déroulement de la matinée :

- **Visionnage d'une vidéo simulant un accident de vélo.**

Le jeune Théo intervient en tant que témoin, il porte secours et appelle le SAMU.
C'est l'occasion d'aborder :

- les différents moyens d'alerter (15 SAMU, 18 POMPIERS, 112 SECOURS EUROPEEN et 17 POLICE ou GENDARMERIE)
- les informations utiles à communiquer aux secours (se présenter, donner si possible le nom et l'âge de la victime, le lieu, les circonstances de l'accident, l'état de la victime, répondre aux questions des secours)
- les différents maillons de la chaine de secours (centre d'appel, équipe de secours pompiers, SMUR, gendarmerie, le centre hospitalier)

- **Correction du questionnaire préalablement remis aux élèves**

Celle-ci permet de faire le point sur les connaissances de chacun et d'apporter des réponses complémentaires notamment sur les panneaux de signalisation, les accidents domestiques, les n° d'appel d'urgence, les conduites à tenir...
Ce moment, riche en informations, a fait l'objet d 'un débat auquel les élèves ont participé activement.

- **Petite pause et dégustation de pommes et de jus d'orange offerts par le CME**
- **Simulations d'accidents**

Mises en situation, une victime et un sauveteur intervenant à tour de rôle suite à une chute, une brûlure, une électrisation, un saignement.

Grâce à ces mises en scène, les élèves ont pu pratiquer l'assistance, la protection, l'alerte, et la Position Latérale de Sécurité (PLS).

Merci à tous les intervenants :
Olivier, Cyril, Julien, Olivier pour leur implication dans cette action
et le temps passé auprès des élèves.
Ces informations et pratiques très utiles, sont appréciées de tous.

Commission
Vie associative / Communication
Saint-Léger-sous-Cholet

# Fête de l'Art au Pas Léger
# Les 12 et 13 juin 2015, Parc de la Mairie

C'est devenu le rendez-vous annuel des Saint-Légeois ! La prochaine fête de l'Art au Pas Léger est programmée les 12 et 13 juin prochains.

Quelques modifications pour cette nouvelle édition : une volonté commune de créer une ambiance musicale autour d'un repas entre amis nous a amené à la mise en place d'une soirée dansante avec repas.

Cette nouvelle organisation est créée en coopération avec le comité des fêtes (à l'occasion de son 60ème anniversaire) et des représentants de diverses associations qui nous apporteront leur soutien. Toute personne souhaitant participer aux préparatifs peut se faire connaître en mairie.
La fête débutera dès le vendredi soir sur le parvis de la mairie avec la présentation d'une pièce de théâtre jouée par la troupe des adultes des **Fous du Roy**.

Le samedi après-midi, vous pourrez découvrir les différentes activités proposées par les associations culturelles et de loisirs, et participer aux animations, le nez qui libre, l'école du cirque, le maquillage, les châteaux gonflables....

Un bar sera à votre disposition durant les festivités et un repas sera servi en soirée. Animation musicale et feu d'artifice viendront clôturer la soirée.
Nous comptons sur votre présence à tous.

# Présentation de l'office de tourisme

A l'occasion du conseil municipal du 8 janvier dernier, Monsieur Gérard DORLOT, Président de l'Office de Tourisme du Choletais et Madame Myriam HERVOUET, Directrice, sont venus présenter l'organisation et les missions de l'association.

Il est composé de 14 salariés, son territoire d'actions élargi à un rayon d'environ 35 kms couvre également le territoire régional, national et plus.

L'Office de Tourisme du Choletais est un acteur au service du territoire. Ses missions sont d'assurer la communication, séduire et attirer le public, accueillir, informer, conseiller les visiteurs. Une billetterie, des séjours, des hébergements et animations diverses sont proposés au public.

Un nouveau site Web a été créé (www.ot-cholet.fr), une page Facebook (le choletais, comme vous l'aimerez) et des guides sont mis à la disposition de la clientèle. Deux points d'accueil sont proposés, l'un à Cholet, à proximité de l'Hôtel de Ville et l'autre sur la commune de La Séguinière à Marques Avenue. Les boutiques offrent de nombreux services, billetterie spectacles et lieux de visites, boutique, accès wifi, tablette tactile, coin lecture, borne interactive.

L'office de Tourisme collecte et diffuse toutes les animations et activités des communes de la CAC et en assure la promotion. La majorité de sa clientèle est locale.

La mise en place de nouveaux outils, l'humain au cœur du processus, la qualité de l'accueil et des offres font de l'Office de Tourisme du Choletais un acteur performant pour répondre aux attentes des visiteurs.

## Inscriptions au restaurant scolaire

Comme tous les ans, pour permettre à votre enfant de prendre ses repas au restaurant scolaire, vous devez l'inscrire pour la prochaine année scolaire même s'il le fréquente déjà cette année.
Le dossier sera disponible en mairie à partir du 18 mai ou sur le site internet de la commune à la même date. Vous devrez le rapporter impérativement en mairie avant le 6 juillet. Ce délai dépassé, une pénalité de 30€ sera appliquée sur la facture du mois de septembre.

**Attention : Par souci d'écologie et d'économie, à partir de cette rentrée, la facturation vous parviendra par internet et non plus par courrier. Nous vous remercions donc de ne pas oublier de nous fournir votre adresse mail sur le dossier d'inscription.**

Permanence
Vie Sociale

Chantal RIPOCHE

## Les Temps d'Activités Périscolaires

L'année scolaire est bien avancée, il est déjà possible de faire un bilan des TAP. Le fonctionnement actuel (trois fois une heure de TAP sur trois jours de la semaine) malgré les efforts de tous les intervenants et la qualité des animations proposées aux enfants, se révèle non satisfaisant :

- Fatigue des enfants
- Sentiment de « trop plein » d'activités pour les enfants
- Nombre important d'animateurs
- Complexité de l'organisation
- Retrait de l'AELA de la coordination des TAP
- Coût important à la charge de la commune

Ces raisons ont incité la Mairie et le Comité de Pilotage à réfléchir à une simplification et un « allégement » du dispositif.

**Voici la nouvelle organisation retenue pour la prochaine année scolaire 2015/2016 :**
Le temps « TAP » sera réduit à 1h30 par semaine : une école par jour de 14h45 à 16h15

Le lundi pour l'école privée
Le mardi pour l'école maternelle publique
Le jeudi pour l'école élémentaire publique

**Cette nouvelle organisation a donc un impact sur les horaires :**
La sortie d'école (ou TAP) est avancée à 16h15 pour toutes les écoles, lundi, mardi, jeudi.
Le vendredi la sortie est avancée à 15h45 pour les écoles publiques et à 15h55 pour l'école privée.
L'entrée le matin pour l'école privée est avancée à 8h35.
La pause méridienne reste aux mêmes horaires 11h45/13h20 (ouverture du portail)

Le conseil municipal se prononcera sur la poursuite de la gratuité ou sur une participation des familles.

Permanence
Vie Sociale

Marie-Françoise CEUS

Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et au Centre Social :
Claire BIMIER

Commission
Vie Sociale
Saint-Léger-sous-Cholet

## Le foyer d'animation du Landreau

Le foyer du Landreau situé à proximité de la médiathèque est une structure dépendant de la CAC (géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale).

Muriel, l'animatrice y propose des animations des animations pour le public des Seniors. Elle est présente tous les après-midi du mardi au vendredi de 13h30 à 17h.

Ces animations tournent autour de différents thèmes : bricolage, ateliers-mémoire, motricité, cuisine, jeux de société organisés...

Le planning du mois suivant est disponible en fin de mois au foyer.
Certaines animations sont régulières :

- Un loto est organisé le 2ème mercredi du mois
- Le jeudi matin est réservé à la motricité (sauf le dernier jeudi du mois)
- Tous les jeudi midi, il est possible de prendre un repas en commun. Il suffit de s'inscrire et de choisir son menu 15 jours à l'avance. Les menus proposés sont affichés à la porte (visibles à l'extérieur) et à l'intérieur du foyer d'animation.
- Le dernier jeudi du mois, c'est un « repas d'animation » (menu unique)

**De plus, la Chorale de l'Amitié vient chanter le lundi après-midi et le Club de la Gaîté organise des jeux de cartes dans la petite salle, le mardi après-midi.**

Tous les seniors de la commune sont les bienvenus pour partager des moments de convivialité.

## École publique

Si vous avez des enfants d'âge scolaire et que vous souhaitiez les inscrire à l'école publique de Saint-Léger sous Cholet pour l'année 2015-2016, il est temps de prendre contact avec les directeurs pour organiser leur rentrée en septembre ou à une autre date.

Les enfants âgés de 2 ans sont accueillis dans la limite des places disponibles. Deux rentrées possibles (septembre et janvier)

## École privée

Cette année, à l'école Les Tilleuls, les élèves ont vécu un beau projet. Dans le cadre du thème d'année, « Les arts au fil du temps », nous avons fait appel à la Maison du Potier du Fuilet.
Toutes les classes, de la PS au CM2, ont bénéficié de ce projet.

Les enfants ont eu 4 séances de modelage :

- découverte des différentes argiles (jaune, blanche, grise, rouge).
- travail à la plaque pour réaliser un argilophone (un xylophone en argile) ou un jeu de trois.
- travail à la boulette avec réalisation d'une famille tortue, de nichoirs, de personnages jardiniers. Ces réalisations sont arrivées dans notre jardin pour le printemps !

Ces ateliers ont été encadrés par Gérard Grellier, un passionné d'argile.

Grâce à sa participation financière, l'APEL a permis la réalisation de ce superbe projet pour les enfants.

## Gendarmerie de St Macaire en Mauges

Les horaires d'accueil du public, sont modifiés ainsi qu'il suit :
Tous les jours sauf dimanches et jour fériés : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Dimanches et jours fériés : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

Un militaire de la gendarmerie restera néanmoins présent au bureau jusqu'à 19 heures, afin notamment d'assurer la permanence téléphonique et l'accueil des personnes convoquées.

## ERRATUM

Nous avons présenté dans le bulletin municipal de janvier dernier, les mariés 2014 en images.

Malheureusement, la légende d'une des photos était erronée.
Nous apportons aujourd'hui rectification et demandons à M. et Mme JALLIER de bien vouloir nous excuser pour cette méprise.

## Chenilles processionnaires

Méconnues de nombreux propriétaires de chiens et de chats, les chenilles processionnaires représentent un véritable danger pour l'animal, mais également pour l'humain qui les approchent.

En effet, le danger des poils urticants le concerne de la même façon. On constate, chez les personnes en contact avec les nids (jeu, élimination, proximité immédiate et au vent), des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires qui nécessitent impérativement, la consultation d'un médecin d'urgence.

Des méthodes de luttes efficaces existent contre la chenille processionnaire.

Les services techniques municipaux ont installé dans plusieurs zones de la Commune, un traitement respectueux de l'environnement, l'écopiège :
collerette fixée autour du tronc de l'arbre qui va stopper les chenilles processionnaires lors de leur descente. Celles-ci seront récupérées dans un sac collecteur qui sera éliminé après les dernières descentes.

C'est un traitement respectueux de l'environnement : pas de produit utilisé, aucune nocivité.

## Certify Car,
## Une nouvelle entreprise à St Léger sous Cholet

Certify Car a ouvert ses portes le 9 février dernier au 23 rue des Métiers à Saint Léger.

David BABU, gérant, a souhaité allier sa passion pour l'automobile à son activité professionnelle.
Cette société spécialisée dans le rachat, la vente et le négoce de véhicules d'occasion multimarque agit également en tant que courtier sur des demandes personnalisées.

Certify Car a choisi d'innover en intégrant une expertise systématique de tous ses véhicules, faite par des professionnels indépendants agréés par l'état.
Un gage de qualité et de confiance.

# Le Chemin de Grande Circulation n° 11 de Beaupréau à Cholet, par Saint Léger

Le projet de liaison routière entre Beaupréau et Cholet est longtemps resté non prioritaire. Lors de sa construction, les travaux n'avancèrent que très lentement, soit par manque de financement, soit par désintéressement, comme nous pourrons le voir par la suite.

Extrait du cahier des charges de 1808 concernant la partie comprise entre Cholet et Saint Léger :

*«... pour l'ouverture d'une route tendant de Cholet à Beaupréau, traversant la forêt de Cholet, on lui donnera 20 mètres de largeur, la largeur des fossés sera prise sur celle-ci en sorte que la route sera réduite à 16 mètres d'un fossé à l'autre, mise à prix 1368 f. La terre des fossés sera rejetée sur la forêt et disposée en talus battu dans lequel on plantera six brins d'épines racinés par mètre. Pour éclairer la route, on essartera un espace de 40 mètres de largeur, on déracinera toutes les cépées de bois, de mort-bois et les arbres à haute tige. Les cavités résultant de cet essartement seront comblées et le terrain nivelé. L'adjudicataire fermera, aux deux extrémités, l'ancienne route par les fossés sur toute la largeur de la dite route »*

> « Si on parle un peu de la route Beaupréau - Cholet, c'est comme simple embranchement pour rejoindre Cholet, mais pas comme une grande voie de circulation dont on ne voit pas alors l'intérêt. »

Le 19 Mars 1808, le marché est attribué Gabriel Jacques Delaunay pour 1363 f. mais en raison des guerres de l'Empire, les fonds ne sont pas débloqués. En Décembre 1816, au registre des délibérations du conseil municipal de Cholet est portée la mention suivante :

*« au nombre des chemins vicinaux dont l'état a été envoyé et le devis dressé, celui de Cholet à Saint Léger servant à la communication avec Beaupréau chef-lieu d'arrondissement, est en fort mauvais état et l'un des plus fréquentés. »*
Les travaux seront réalisés par des ouvriers sans travail, on ne disait pas encore au chômage.

Sous le Premier Empire, la ville de Beaupréau est considérée comme la ville la plus importante de l'arrondissement, de par sa position centrale, son activité et sa population. De plus elle est le siège de la Sous - Préfecture, du Tribunal et d'une prison, ainsi que d'importants établissements d'enseignement, qui lui donnent une importance que la ville de Cholet ne possède pas, de par sa position géographique, à peine relevée de ses ruines.

A cette époque, de nombreuses routes sont mises en chantier dans le Maine et Loire. Si on parle un peu de la route Beaupréau - Cholet, c'est comme simple embranchement pour rejoindre Cholet, mais pas comme une grande voie de circulation dont on ne voit pas alors l'intérêt. Si l'on se réfère au rapport du Conseil Général de 1808, la route importante envisagée est l'axe Beaupréau - Nantes passant par Bégrolles et Saint Macaire :

- Extrait des délibérations du Conseil Général, année 1808.

*« La route de Beaupréau à Chollet, si l'on a point d'égard à vos réclamations, ne peut être regardée que comme un embranchement par lequel on irait, en passant par Saint Philbert, joindre à Saint Macaire la route de Chollet à Nantes par Gesté.*
*Vous avez sollicité une communication directe entre Chollet et Beaupréau, et vous l'obteniez si la route eut passé par Bégrolles. Le chef-lieu perd le plus grand avantage qu'il puisse retirer de la route de Nantes, ce, si elle passe trop loin de ses murs. On ne doit pas regarder à quelques mètres de plus lorsqu'on traverse déjà la route ouverte de Chollet à Beaupréau et de la Chapelle du Genêt à Beaupréau, qu'on travaille sur un terrain beaucoup plus facile et surtout lorsqu'il s'agit de procurer d'avantages d'une ville comme Beaupréau dont la prospérité doit rejaillir sur tout l'arrondissement. Nous vous proposons donc de vous en tenir à vos anciens cahiers et persister à demander que la route de Chollet à Nantes passe par Bégrolles et Beaupréau.*
*Jusqu'ici les plans et devis n'ont point été envoyés, même pour la direction projetée »*



En 1809, les discussions traitent de nombreux chantiers et ponts en construction, mais pas directement de la route de Beaupréau à Cholet. La priorité reste à la route de Beaupréau à Nantes par Bégrolles et Saint Macaire. Des crédits ont été alloués mais les travaux n'ont pas été entrepris malgré les besoins nombreux et variés :

*« ... deux points de contestation sur la direction de deux routes de cet arrondissement (Beaupréau)... celle de Saumur à Nantes passant par Villedieu, Gesté et Chemillé... Partant de Cholet, devant passer par Saint Macaire et Villedieu, ou par Bégrolles, pour arriver à Gesté ? Ces considérations qui pourraient déterminer la préférence pour l'une ou l'autre de ces directions vous seront présentées. Vous émîtes votre vœu en faveur de celle de Bégrolles et votâtes une somme de 4.000 francs pour y être appliquée et vous venez de voter encore une somme de 8.000 francs pour y être employée... »*

> « En 1818, la route de Cholet à Beaupréau par Bégrolles n'est toujours pas utilisable sur sa longueur prévue de 17.600 mètres. »

Toujours dans les délibérations du conseil municipal de Cholet du 29 Décembre 1816 :
*« La révolution n'a pas supprimé la corvée. Concernant l'entretien des chemins, les contribuables ont la possibilité d'effectuer eux-mêmes les journées de travaux en fournissant les animaux de trait ou de payer en espèces. La plupart des contribuables qui seront appelés à fournir des journées pour réparer les chemins vicinaux préfèreront payer en argent et ainsi on aura trouvé du travail pour les ouvriers qui en manquent »*

En 1817, on constate lors d'une réunion que rien n'a été entrepris sur la liaison routière Beaupréau - Cholet, qui est nommée route n° 11. En conséquence il n'est demandé aucun crédit pour l'année suivante.

C'est cette même année qu'est créé un poste de voyer rural dans chaque arrondissement. Il sera chargé de l'inspection des chemins vicinaux, de la constatation des infractions et de s'assurer de l'exécution des travaux ordonnés. Il sera aidé en cela par les gardes champêtres et les maires des communes. Son traitement de 1.200 francs devait être complété par la moitié des amendes constatées, l'autre moitié allant au garde champêtre ayant indiqué les infractions. On peut imaginer les abus que ce système pouvait créer.

En 1818, la route de Cholet à Beaupréau par Bégrolles n'est toujours pas utilisable sur sa longueur prévue de 17.600 mètres. Aucun fonds n'est alloué, pourtant il est mentionné que cette route est destinée à assurer un débouché vers la mer des produits manufacturés à Cholet. L'année suivante il est demandé de presser les travaux de la route n° 11 pour qu'elle soit ouverte promptement. Malgré les fonds alloués, en 1824 le conseil général constate qu'aucune somme n'a été affectée à la route n° 11 et en conséquence l'Ingénieur en chef demande que ces sommes soient allouées à d'autres chantiers déjà en cours :

*« .. en examinant les états de situation et les demandes remises par l'ingénieur en chef, votre bureau de bien public a remarqué qu'aucune disposition n'était faite pour l'emploi des fonds aux routes n° 11 de Cholet à Beaupréau et n° 13 de Beaupréau à Nantes... et qu'il propose de les appliquer à des routes qui auraient déjà des travaux commencés, parce que l'ingénieur ordinaire dans l'arrondissement (Beaupréau) duquel elles sont situées est trop surchargé pour qu'il puisse terminer avant, les projets pour lesquels les travaux doivent s'exécuter.... »*

En 1825, le conseil d'arrondissement de Beaupréau presse l'ouverture de la Route n° 11 et de l'utiliser dans l'état où elle se trouve, sans attendre son achèvement définitif :

*« .. le conseil de cet arrondissement (Beaupréau) est d'avis d'ouvrir les routes départementales en entier avant de s'assurer de leur achèvement partiel. Cette proposition ayant paru réunir l'assentiment du conseil général lorsqu'elle lui a été présentée. Votre bureau de bien public n'a pas cru devoir en développer les motifs, il vous prie seulement de vouloir bien prononcer votre décision. Ce principe adopté pourrait être annoncé directement et appliqué à la route Départementale n° 11 de Cholet à Beaupréau, dont le conseil débattra. Il vous demande avec instance la prompte exécution, il reste 6.000 francs de disponibles, 4.000 francs sont employés au paiement des indemnités de terrain, 4.000 francs et de nouveaux fonds que vous voudrez bien accorder dorénavant à faire ouvrir la route et à faire l'aqueduc du Sauvageau.... »*

En 1826, 6.000 francs son attribués à la route n° 11, dont 5.000 francs pour la terminer entre Cholet et St Léger. Les deux années suivantes, il est demandé la somme de 14.678 francs pour l'achever. Un cantonnier est affecté à la portion de route entre Saint Léger et Cholet.
Il est constaté en général que sur le département beaucoup de routes sont entreprises mais aucune n'est terminée, il en est de même pour les routes de grande communication.

*« …neuf routes royales traversent le département de Maine et Loire en formant une étendue de 396.581 mètres ou 89 lieues depuis 1821 et plus particulièrement depuis 1823. Les crédits ouverts pour leur confection et leur entretien ont reçu un accroissement. Le crédit est actuellement d'environ 290.000 francs mais un tiers de cette somme a son application spéciale à la construction de plusieurs ponts. D'ici bien des années celui du duc de Bordeaux exigera une allocation considérable. Le pont de Bourguignon et celui du Lion ne tarderont pas à être terminés. Mais la dépense qu'ils exigent ne peut guère manquer de se reporter sur d'autres constructions analogues. Il ne reste donc pour la construction et l'entretien proprement dits des routes royales environ 170.000 francs, somme qui est reconnue depuis longtemps insuffisante…… »*

*« … les routes départementales couvrent 559.227 mètres où 126 lieues. Beaucoup sont entreprises, aucune ne se termine et les grandes communications restent toutes incomplètes. C'est un état de chose qui doit se prolonger….*

*Le conseil général s'explique sur la nécessité d'ouvrit la route n° 11 de Cholet à Beaupréau, dont la direction serait par Andrezé en passant par les landes de Bégrolles. Il forme la demande de la somme suffisante pour aboutir à ces travaux. Il pense que 20.000 francs compléteront le nécessaire pour assurer la communication entre Beaupréau et Cholet…*

*Ouverture de la route n° 11 de Cholet à Beaupréau : qu'il soit voté pour cette route une somme de 14.678 francs et qu'il y soit joint la somme de 6.000 francs demandée par l'ingénieur de l'arrondissement pour la route n° 13 de Beaupréau à St Florent… »*

Suite au prochain numéro…